

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

24 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie.

Absent(s) excusé(s) : BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuratation(s) : BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Étienne.

Secrétaire de séance : BERTHELOT Elodie

-----O-----

Vu par Nous, le Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES (ISERE) pour être affiché après approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance, à la porte de la Mairie.

LA BALME LES GROTTES, le 26 juin 2023
Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



DEBUT DE LA SEANCE A 10H15

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT accueille chaleureusement le Conseil Municipal des Enfants. 13 enfants élus sont présents à l'assemblée. Il ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2023.

Approbation : 10 + 4

I – PROJET N°1 – CME – BUTS MULTISPORTS

Régulièrement le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni avec la Commission Ecole afin de réfléchir sur différents projets à développer pour le bien de la commune.

L'enfant Noah MIROGLIO présente à l'assemblée le premier projet retenu, avec un devis à l'appui émanant de la SARL LSC pour l'achat de Buts Multisports, une machine rouleau et de la peinture, le tout pour un montant HT de 3 769,17 € soit 4 523,00€ TTC.

Après concertation le conseil municipal approuve le projet d'achat de Buts Multisports et du matériel annexe pour un montant HT de 3 769,17 € soit 4 523,00€ TTC présenté par le conseil municipal des enfants.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

II – PROJET N° 2 – CME – PROJECTION D'UN FILM TOUT PUBLIC

Régulièrement le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni avec la Commission Ecole afin de réfléchir sur différents projets à développer pour le bien de la commune.

L'enfant Colleen VALES présente à l'assemblée le second projet retenu, avec un devis à l'appui émanant de la Société Cin'Etoiles pour la projection d'un film tout public dans la salle des fêtes qui se déroulera le 02 décembre 2023. Le montant de projection (main d'œuvre et démarches auprès de la Sacem comprises) est de 2 650,00 € HT soit 2 798,45€ TTC. Elle précise que le montant de la prestation ne pourra que être revu à la baisse.

Après concertation le conseil municipal approuve le projet de projection d'un film tout public présenté par le conseil municipal des enfants pour un montant HT de 2 650,00 € HT soit 2 798,45€ TTC.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT félicite le Conseil Municipal des Enfants pour le travail de qualité fourni et remercie vivement les élus de la Commission Ecole de leur implication.

III – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

| Associations Communales | 2022 | Demandes associations | 2023 |
|---------------------------------------|-------------|------------------------------|-------------|
| AICA | 400,00 € | - | 400,00 € |
| ASSOCIATION DES CLASSES | 200,00 € | - | 200,00 € |
| BOULES ET PETANQUES BALMOLANES | - | - | 150,00€ |
| CLUB CREATIF DE LA BALME | 150,00 € | 500,00 € | 150,00€ |
| CLUB DES RETRAITES | 350,00 € | 350,00 € | 350,00€ |
| COOPERATIVE SCOLAIRE (82 ELEVES x10€) | 980,00 € | 820,00 € | 820,00€ |
| GYM VOLONTAIRE | 500,00 € | - | 500,00€ |

| Associations Communales | 2022 | Demandes associations | 2023 |
|--------------------------------|-------------|------------------------------|-------------------------|
| L'ARCHE DE ROGER | - | - | 350,00€ |
| LA TRAILLE | 400,00 € | - | 400,00€ |
| LAURENT CLERC | 450,00 € | - | 450,00€ |
| LES BONS COPAINS | 300,00 € | 500,00 € | 300,00 € ⁽¹⁾ |
| ORIGINAL COUNTRY | 200,00 € | - | 200,00€ |
| PARADIS DES BAMBINS | 150,00 € | - | 200,00€ |

(1) Sous condition d'une représentation durant l'année

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions aux associations communales tel que présenté ci-dessus.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

IV – SUBVENTION AU SOU DES ECOLES

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante au Sou des Ecoles. Mesdames Elodie BERTHELOT et Régine SIMIAN ne prennent pas part au débat ni au vote.

| Associations Communales | 2022 | Demandes associations | 2023 |
|-------------------------------------|-------------|------------------------------|-------------|
| SOU DES ECOLES (82 ELEVES x 30,00€) | 2 730,00€ | - | 2 460,00€ |

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention au Sou des Ecoles tel que présenté ci-dessus, Mesdames Elodie BERTHELOT et Régine SIMIAN ne prenant pas part au débat ni au vote.

Pour : 8 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

V – SUBVENTION AU SYNDICAT AGRICOLE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante au Syndicat Agricole. Monsieur Florent RODRIGUES BARBOSA ne prend pas part au débat ni au vote.

| Associations Communales | 2022 | Demandes associations | 2023 |
|--------------------------------|-------------|------------------------------|-------------|
| SYNDICAT AGRICOLE | 150,00 € | - | 150,00€ |

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention au Syndicat Agricole tel que présenté ci-dessus, Monsieur Florent RODRIGUES BARBOSA ne prenant pas part au débat ni au vote.

Pour : 9 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

VI – SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION « LES FONTAINES DE LA BROUSSE »

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association Les Fontaines de La Brosse. Madame Michèle BONNIN (Procuration à Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT) et Monsieur Thomas PARISSÉ ne prennent pas part au débat ni au vote.

| Associations Communales | 2022 | Demandes associations | 2023 |
|--------------------------------|-------------|------------------------------|-------------|
| FONTAINES DE LA BROUSSE | 300,00 € | 300,00 € | 300,00 € |

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à l'association Les Fontaines de la Brosse tel que présenté ci-dessus, Madame Michèle BONNIN (Procuration à Monsieur Yves PELERIN) et Monsieur Thomas PARISSSE ne prenant pas part au débat ni au vote

Pour : 9 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

VII – SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION « ART TEXTILE »

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association Art Textile. Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT ne prend pas part au débat ni au vote.

| Associations Communales | 2022 | Demandes associations | 2023 |
|--------------------------------|-------------|------------------------------|-------------|
| ART TEXTILE | 300,00 € | 300,00 € | 300,00€ |

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à l'association Art Textile tel que présenté ci-dessus, Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT ne prenant pas part au débat ni au vote.

Pour : 9 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

VIII – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

En complément des subventions attribuées aux associations communales, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations extérieures suivantes :

| ASSOCIATIONS HORS COMMUNE | 2022 | 2023 |
|--|-------------|------------------------------|
| AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES MONTALIEU VERCIEU | 200,00 € | EN ATTENTE DE DEMANDE |
| BTP CFA AIN (1 élève) | 50,00 € | 50,00€ |
| CECOF AMBERIEU (5 élèves) | 200,00 € | 250,00 € |
| DDEN | 50,00 € | 50,00€ |
| ECOLE JEANNE D'ARC LAGNIEU | - | 200,00€ |
| ISA | 100,00 € | 100,00€ |
| LIGUE CONTRE LE CANCER | 200,00 € | 200,00€ |
| LOCOMOTIVE | 200,00 € | 200,00€ |
| LYCEE ST SORLIN (6 élèves) | 250,00 € | 300,00€ |
| MFR BALAN | - | 100,00€ |
| MFR CORMARANCHE | - | 50,00€ |

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions aux associations extérieures tel que présenté ci-dessus.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

IX – BALMEAUBUS – NOUVELLE MISE EN PLACE

Stéphanie TAVERNE-ROCHE, adjointe aux affaires sociales et scolaires, informe le conseil municipal que le projet de mise en place du ramassage scolaire du soir par le Balmeaubus arrive enfin à son terme grâce à une entente trouvée avec la commune de Vertrieu.

Malheureusement le transporteur actuel a décliné son offre pour des raisons d'horaires incompatibles lors du transport du soir.

D'autres demandes de devis sont d'ailleurs revenues infructueuses suite au même problème. Seul un prestataire a répondu favorablement à notre requête.

Il est donc présenté à l'assemblée le devis de Faure Plaine de l'Ain, sis 55 rue de Janivon – 01800 VILLIEU-LOYES-MOLLON, qui inclue la mise en place d'un véhicule 50 places les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins et soirs pour l'année scolaire 2023-2024. Le contrat de prestation avec tarifs identiques seront reconductibles si besoin pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

| | Matin | Soir |
|--------------------|--------------|-------------|
| Ecole (Départ) | 8h05 | 16h30 |
| Ecole de Vertrieu | | 16h40 |
| Cachenuit | 8h10 | 16h50 |
| La Brosse | 8h15 | 16h55 |
| Camping Beauséjour | 8h17 | 16h57 |
| Travers | 8h20 | 17h00 |
| Ecole de La Balme | 8h25 * | 17h05 |

* Correspondance pour l'école de Vertrieu

Le tarif proposé par la société Faure pour ces prestations est de 304.33 € HT soit 334,76€ TTC par jour.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve la mise en place du ramassage scolaire (Balmeaubus) selon les modalités présentées, approuve la proposition commerciale de la société Faure pour ce service, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières afférentes à la présente délibération.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

BALMEAUBUS – DEMANDE DE SUBVENTION :

Stéphanie TAVERNE-ROCHE, adjointe aux affaires sociales et scolaires informe l'assemblée de la possibilité d'obtenir une subvention supplémentaire auprès de la Région.

Pour ce faire elle propose aux élus d'autoriser le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT à déposer une demande de subvention auprès de la Région.

Après concertation les élus autorisent / n'autorisent pas, le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, à déposer une demande de subvention dans le cadre du BalmeauBus auprès de la Région et autorisent / n'autorisent pas à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

X – BALMEAUBUS – VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cadre de la mise en place du ramassage scolaire du soir, il convient d'installer un règlement intérieur imposé aux utilisateurs du service.

Il retrace notamment le contexte de mise en place du service, les tarifs et conditions d'accès, rappelle les horaires et arrêts existants, ainsi que des règles basiques de respect et de savoir-vivre.

Il devra être transmis aux accompagnateurs et mis à la disposition des parents sur le site internet de la commune avec la fiche d'inscription au Balmeaubus mise à jour pour chaque parent inscrivant un enfant au service.

L'inscription au ramassage scolaire des hameaux vaudra acceptation d'office du règlement intérieur.

Après concertation, le Conseil Municipal valide le règlement intérieur du Balmeaubus tel que présenté.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

XI – TE 38 – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT – MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Faisant suite au transfert de la compétence Eclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune de LA BALME LES GROTTES dans le cadre de la maintenance éclairage public 2023.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2022 est récapitulée dans le tableau suivant :

| Nom de la commune au Code Officiel Géographique | Libellé intervention | Montant facturé HT avec révision | Taux de subv maintenance EP | Montant de la contribution |
|---|--|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| BALME LES GROTTES (LA) | DI 38026-2022-12618 Pose kit LED dans lanterne Chenonceau - place Colonel Pition | 675.86 € | 70% | 202.76 € |

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

- 1 – Prend acte des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2022 relevant du budget d'investissement,
- 2 - Prend acte de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 202.76 €.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

XII – INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS AU PARC

Monsieur Jean-Claude FRANCHELLIN, conseiller municipal, rappelle qu'un projet d'installation d'équipements sportifs et de loisirs sont envisagés au sein du parc du 24 août, dont les études de faisabilité ont été proposées et évoquées par Monsieur Yves PELERIN, conseiller municipal délégué aux travaux et à l'urbanisme, lors de la séance du 12 décembre 2022.

Les études ayant été menées, comme convenues par le cabinet Ellipse – Géomètres Experts, ont bien avancé et le projet prend désormais forme. Il s'agirait de remplacer l'un des deux cours de tennis par un city-stade et ajouter deux pyramides de cordes à proximité dont les caractéristiques sont les suivantes :

City-Stade :

- Dimensions : les dimensions effectives du city-stade sont de 24m par 12m, implanté sur une surface totale de 32m par 18m.
- Aspects sportifs : le modèle choisi comprend 3 paniers de baskets (dont un à l'extérieur de la structure), deux cages de football et un filet.
- Aspects techniques : le complexe sera fait de panneaux de pin et d'acier galvanisé blanc et équipé d'un portillon d'accès et de bancs assis-debout disposés autour de la structure.

Pyramides :

- Grande pyramide, adaptés aux plus de 4 ans : 8,3m de côtés, 4,5m de haut. Max 35 personnes
- Petite pyramide pour les plus de 3 ans : 5,8m de côtés, 2,3m de haut. Max 15 personnes

L'estimation financière prévisionnelle pour l'ensemble du projet est de 130 363,00 € HT (156 435,60 € TTC), soit 90 481,00 € HT pour le city-stade, 27 500,00 € HT pour les pyramides et 10 163,00 € HT pour la partie études et maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en œuvre de ce projet, sachant qu'il sera pris en compte pour 2024.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'un city-stade et de pyramides de cordes au sein du parc du 24 août tel que présenté et autorise le Maire ou son représentant à commencer les travaux et à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

XIII – INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS AU PARC – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Afin de diminuer le taux d'autofinancement du projet d'installation d'équipements sportifs présenté ci-dessus, il est possible pour la commune de demander des subventions à différentes entités.

Cependant, le taux d'autofinancement nécessaire reste toutefois de 20% minimum pour que le projet soit éligible auprès desdites entités.

De plus, bien que de nombreux organismes puissent être sollicités, leur prise en charge du dossier n'est pas garantie.

A – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DETR)

Comme présenté en séance, des travaux d'installation d'équipements sportifs et de loisirs sont envisagés au sein du parc du 24 août.

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimatif de ce projet s'élève à 130 363.00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

B – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Comme présenté en séance, des travaux d'installation d'équipements sportifs et de loisirs sont envisagés au sein du parc du 24 août.

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimatif de ce projet s'élève à 130 363.00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

C – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'ISERE

Comme présenté en séance, des travaux d'installation d'équipements sportifs et de loisirs sont envisagés au sein du parc du 24 août.

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimatif de ce projet s'élève à 130 363.00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

D – DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Comme présenté en séance, des travaux d'installation d'équipements sportifs et de loisirs sont envisagés au sein du parc du 24 août.

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimatif de ce projet s'élève à 130 363.00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

E – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Comme présenté en séance, des travaux d'installation d'équipements sportifs et de loisirs sont envisagés au sein du parc du 24 août.

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimatif de ce projet s'élève à 130 363.00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

XIV – QUESTIONS DIVERSES

1 – L'Arche de Roger

Une nouvelle association voit le jour sur la commune de La Balme Les Grottes : « l'Arche de Roger ».

Il s'agit d'un refuge pour animaux (à l'exception des chiens et chats). Cette association assure la protection et l'hébergement d'animaux de ferme abandonnés ou destinés à l'abattoir.

Il est prévu à terme de réaliser une ferme pédagogique et d'organiser des événements et visites pour récolter des fonds afin de subvenir aux besoins de ces animaux.

Le conseil municipal félicite cette belle initiative.

L'adresse mail de cette association est la suivante : larchederoger@gmail.com

2 - Calendrier des manifestations / Réunions Publiques

- **01/07/2023 à 10h00 : Réunion Publique Plan Local d'Urbanisme.**
- **09/09/2023 : Concert en plein air.**
- **14/07/2023 : Cérémonie du 14 juillet à 10h00.**
- **16/09/2023 : Journée du Patrimoine.**
- **02/12/2023 : Projection film tout public – Salle des fêtes**

Fin de la séance à 11h45